



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

organise en partenariat avec les Centres de gestion du Gard, de l'Hérault, du Lot,
des Pyrénées-Orientales et du Tarn

l'examen professionnel de promotion interne

d'Ingénieur territorial (2ème examen)

Condition d'accès :

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Période de retrait des dossiers :

du mardi 9 janvier 2018 au mercredi 7 février 2018.

- ✓ Par préinscription sur le site internet du CDG 48 : www.cdg48.fr
- ✓ Par voie postale en adressant une demande écrite, **le cachet de la poste faisant foi**
- ✓ A l'accueil du CDG 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Date limite de dépôt des dossiers :

le jeudi 15 février 2018.

- ✓ A l'accueil du CDG 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- ✓ Par courrier, **le cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 boulevard des Capucins
48000 MENDE

**Date prévisionnelle de l'épreuve d'admission :
à partir du jeudi 14 juin 2018**